



Spécial Congrès

La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org Supplément à « la lettre du DDEN n°259 » du 1^{er} juin 2024

MOTION

**adoptée par la Fédération Nationale des DDEN
du Congrès de Montpellier (31 mai-2 juin 2024)**

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale refusent dans sa globalité et dans l'état l'actuelle proposition de loi déposée par Mme RILHAC concernant le projet de création d'un statut d'établissement public d'enseignement primaire : la Fédération Nationale des DDEN est ouverte à négociations pour définir l'école de demain.

Les DDEN rappellent que leur mission, prévue par le Code de l'éducation, consiste à s'assurer du bien-être des enfants scolarisés dans les écoles. Ils restent engagés à promouvoir et à défendre le service public d'éducation assuré par l'École publique, laïque, seule qualifiée dans ce domaine.

Siégeant ès-qualité au sein du Conseil d'École avec voix délibérative depuis la création de cet organe, ils sont surpris de constater que la proposition de loi ne leur octroie plus qu'une voix consultative.

Ils s'interrogent sur les raisons de ce qu'ils considèrent comme une méconnaissance et une désapprobation de leur fonction officielle. Ils estiment incompréhensible la modification de leur rôle. Les DDEN protestent contre la minimalisation de leur qualité de membres de droit au Conseil d'École.

Les DDEN s'honorent de leur action plus que centenaire. Ils rappellent leur mission de conciliateur au sein du Conseil d'École. Ils rappellent également leur engagement de militant bénévole, leurs actions au service de l'École de la République : les concours « Samuel Paty - Se construire citoyen », « Écoles fleuries pour un développement durable et citoyen », leurs enquêtes nationales, sanitaires scolaires, restauration et pause méridienne, École inclusive, leurs actions locales telles que la plantation d'arbres de la Laïcité, leur participation aux actions de prévention...

Cette mise à l'écart de la vie de l'École est ressentie comme une violence, voire un mépris !

Afin de pouvoir préparer leur recrutement et leur renouvellement 2025 dans la sérénité, avec des perspectives de dynamique, ils demandent instamment aux initiateurs de cette proposition de loi de les rétablir dans leur dignité de DDEN.

Les DDEN interviendront auprès des organisations amies de l'École de la République, des élus véritablement défenseurs de la Laïcité, pour leur demander de soutenir cette juste revendication.